

La FF 4x4 et L'Environnement !

La charte de la Fédération Française de 4x4 intègre bien évidemment le respect et la protection de la nature. Nous respectons la réglementation en vigueur et repropons totalement et fermement la circulation des véhicules à moteur en dehors des chemins. Du fait de la désertification rurale et donc par manque d'entretien, le patrimoine des chemins s'amenuise très rapidement d'année en année.

Pour aider les pouvoirs publics et les collectivités territoriales dans leur démarche, la Fédération Française de 4x4, met à leur service :

L'OFFICE DES CHEMINS.

L'Office des Chemins est une organisation bénévole créée et gérée par la Fédération Française de 4x4. Elle a pour but de soutenir les activités de randonnées en proposant gratuitement son aide aux communes pour l'entretien et la conservation des chemins.

L'Office des Chemins est constitué de bénévoles, passionnés de randonnée, et soucieux de préserver notre « patrimoine chemins ». D'importants moyens matériels (remorques, matériels de débroussaillage, matériels de travaux publics) sont mis à leur disposition par la Fédération Française de 4x4.

L'Office des Chemins a pour principales missions :

1. Aider les communes qui ont des difficultés matérielles ou financières à faire face à un important réseau de chemins à :
 - Aider à la réouverture d'un chemin,
 - Remblayer un chemin dont l'état ne permet plus une circulation normale,
 - Assurer des opérations d'entretien courant (débroussaillage, élagage, etc..),
2. Conseiller et aider les offices de tourisme et les communes dans la définition des meilleurs itinéraires de randonnée, en tenant compte de :
 - Points d'intérêt remarquables ou culturels,
 - Pôles d'activités touristiques et familiales
 - Accès aux activités de nature des personnes à mobilité réduite,
 - Stabilité des chemins empruntés par les itinéraires,
 - Plan annuel d'entretien,
 - Accès à des zones de franchissement ou des terrains de loisirs
 - Calendrier et itinéraires des autres activités de randonnée,
 - Implication des clubs et acteurs locaux...

L'Office des Chemins en qualité d'organisation privée et bénévole, ne peut intervenir que sur demande et en totale collaboration avec les communes, les départements et les offices du tourisme. C'est une organisation de bénévoles mettant en pratique la charte de ***l'Esprit 4x4*** et démontrant leur passion pour la nature par la sauvegarde des chemins qui permettent de la découvrir.